

**Simple question Vincent Keller – Simplifier le processus de paiement d'acomptes à l'ACI
(18_QUE_022)**

Texte déposé

Il y a quelques semaines, j'ai reçu une lettre de l'Administration cantonale des impôts (ACI) m'informant que je n'avais pas payé un centime d'impôt depuis le début de l'année 2018. Un petit contrôle auprès de ma banque me montre le contraire. Un coup de téléphone plus tard, je comprends que je n'ai pas modifié mon ordre permanent, que l'ACI a bien reçu mes acomptes, mais elle les a comptabilisés sur 2017. Il m'a fallu plusieurs essais pour arriver à atteindre une très compétente employée qui m'a confirmé que ce temps d'attente correspondait « pour une majorité à la même problématique » et qu'elle avait « entre 10 à 12 transferts d'acomptes de 2017 à 2018 par jour ». J'ai donc l'avantage de poser la question simple suivante : est-il possible de simplifier le processus en transférant « automatiquement » les acomptes d'une année à l'autre ?

(Signé) Vincent Keller